

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 septembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 6 septembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHAPPON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 72

Etaient présents : 58 (dont 6 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE
José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel
TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL
- Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel
VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT
- Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard
CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry
DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-
Jacques MONPEYSSEN - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial
BONNEFOY - Olivier SALIN - Gérard MARTIN (suppléant) - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain
LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT -
Patrick TITZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 30

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien
ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER -
Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie
GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Mireille QUARLIN - Gilles
RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET
Fabienne BARBANSON - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian
CORNILLAC - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné
pouvoir à Monique BOTTINI - Pierre COMBES a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Pascal LANTHEAUME a
donné pouvoir à Roland PEYRON - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Didier
ROUSSELLE a donné pouvoir à Martine BERGER-SABATIER - Thierry TATONI a donné pouvoir à Aurélie
LOUPIAS - Serge ROUX a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques
NIVON - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Claude BAS a donné pouvoir à Jean-Michel
LAGET - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Nadia MACIPE

Marchés Publics

155-2023 Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) sur le patrimoine de la CCBDP

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu la loi Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement avec une programmation de mise en œuvre de la loi Grenelle I ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L229-26 portant obligation de PCAET pour les collectivités de plus de 20 000 habitants ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1er avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret tertiaire sorti en juillet 2019 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019, mis en place dans le cadre de la loi ELAN qui impose la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² ;

Vu la délibération n°142-2018 du 28 septembre 2018 de prescription d'élaboration du PCAET ;

Vu la délibération n°125-2019 du 24 septembre 2019 d'affirmation des axes stratégiques et des objectifs locaux à intégrer dans le PCAET ;

Vu la délibération n°15-2021 du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la délibération n°192-2022 du 29 novembre 2022 approuvant le projet d'étude pour la création d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) et à solliciter les financeurs institutionnels ;

Considérant les objectifs du décret tertiaire pour une réduction du niveau des consommations annuelles d'énergies finales de -40 % d'ici 2030, de -50 % d'ici 2040 et de -60 % d'ici 2050 ;

Considérant que les enjeux de transitions qui s'imposent à la CCBDP dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) révèlent de manière prioritaire une action de réduction de ses consommations énergétiques des bâtiments publics sous la forme d'un schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine communautaire ;

Considérant que la CCBDP souhaite se doter d'une stratégie complète, transversale et prospective sur tous les aspects et enjeux d'un patrimoine immobilier et foncier ;

Considérant que sa mise en œuvre demande une recherche de financement notamment avec le dépôt d'un dossier au programme CEE SCHEMACTEE+ dit « CHENE » en juillet 2023 ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été préalablement réalisée le 23 mai 2023 sur le profil acheteur de la CCBDP et dans le Journal d'Annonces Légales le Dauphiné Libéré Ed. 07-26 pour une remise des offres le 16 juin 2023 à 12h00 au plus tard ;

Considérant que la Commission Projet Marchés, réunie le 5 septembre 2023, propose d'attribuer le marché à la société ELANSYM sise 3 rue Paul Tavernier à FONTAINEBLEAU (77300) pour un montant de 68 550 € HT (82 260 € TTC) pour la tranche FERME et de 3 400 € HT (4 080 € TTC) pour la tranche OPTIONNELLE, soit un montant global de 71 950 € HT (86 340 € TTC).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER, sur avis de la commission projet marchés, l'attribution du marché de prestations intellectuelles à la société ELANSYM pour un montant global de 71 950 € HT soit 86 340 € TTC ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTE de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCE' with the number '26110 NYONS' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.

Transmission en préfecture le : 20/09/2023

Mise en ligne le : 21/09/2023

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230912-155_2023-DE
en date du 20/09/2023 ; REFERENCE ACTE : 155_2023